



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES DROITS DE L'HOMME

### Présentation de l'institution

La **Commission nationale consultative des droits de l'homme** (CNCDH) est l'institution française des droits de l'homme accréditée A par le Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme (INDH)<sup>1</sup>. Créée en 1947, la CNCDH a un rôle de vigilance, de proposition, de suivi et de sensibilisation auprès du Gouvernement et du Parlement sur tous les sujets touchant aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

Depuis 2007<sup>2</sup>, la Commission est composée de 64 membres, représentants des principales **organisations non gouvernementales** œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais également membres des principales **confédérations syndicales**, représentants des **religions** et **personnes choisies en raison de leur compétence** reconnue dans ce domaine ou siégeant en qualité **d'experts indépendants** dans les instances internationales des droits de l'homme. Grâce à cette composition pluraliste et à son fonctionnement collégial, l'institution remplit sa mission en toute indépendance.

La Commission peut être saisie par le Gouvernement ou s'autosaisir sur toute question de portée générale relevant de son champ de compétence tant de portée nationale qu'internationale. Elle rend compte de ses positions à travers des avis, rapports et études. Au cours de la mandature 2009-2012, 29 avis ont été rendus par la CNCDH. Ont été publiés trois rapports annuels sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, deux rapports sur les regards portés par les instances internationales sur les droits de l'homme en France, une étude sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme, ainsi qu'une étude sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains en France.

Dans le cadre de son mandat international, la CNCDH contribue à la préparation des rapports que la France présente devant les organisations internationales et coopère, dans les limites de sa compétence, avec les organisations internationales chargées des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La CNCDH contribue également au suivi des observations et recommandations faites sur la France par ces instances. Le deuxième volume de son rapport sur les regards portés par les instances internationales sur les droits de l'homme en France, publié dans ce cadre, propose un recueil et une analyse des recommandations formulées ces deux dernières années et identifie plusieurs thématiques qui devraient être considérées prioritairement par le Gouvernement<sup>3</sup>. La contribution ci-après s'inspire en partie des conclusions de ce rapport.

#### CONTACTS

Michel FORST : [michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr](mailto:michel.forst@cncdh.pm.gouv.fr)

Noémie BIENVENU : [noemie.bienvenu@cncdh.pm.gouv.fr](mailto:noemie.bienvenu@cncdh.pm.gouv.fr)

Commission nationale consultative des droits de l'homme : [www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

35, rue Saint-Dominique - 75007 Paris Téléphone : 0033 (0) 1 42 75 77 09

---

<sup>1</sup> Cette accréditation atteste de la conformité de la CNCDH aux Principes de Paris. Ces Principes sont relatifs au statut et au fonctionnement des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, consacrés par la Résolution n°48/134 de l'Assemblée générale des Nations unies (20 décembre 1993).

<sup>2</sup> [Loi n°2007-292 du 5 mars 2007](#) relative à la Commission nationale consultative des droits de l'homme et [décret n°2007-1137 du 26 juillet 2007](#) relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

<sup>3</sup> CNCDH, *Les droits de l'homme en France – Regards portés par les instances internationales*, rapport 2009-2011, La Documentation française, Paris 2011.